

# LITTÉRATURE ORALE ET CRIMINOLOGIE : L'EXEMPLE DU CONTE EN *MOORE*

**Docteur SORE Kadidjatou**

*Cellule d'Etudes et de Recherches en Traditions orales (CERTO) ; Laboratoire Langues, discours et pratiques artistiques/ Université Joseph Ki Zerbo Tél : 00226 58 36 43 40 / 00226 66 16 82 80*

*Mail: kadisore480@gmail.com; orcid : 0009-0001-2728-0511*

## Résumé

*La criminologie, souvent perçue comme une science d'importation occidentale, trouve pourtant des échos profonds dans les traditions orales africaines. Cet article analyse, sous le prisme de l'axe « Sociétés, fautes sociales et formes punitives », la manière dont l'oralité, à travers le conte en moore « Yaor sēn be zakē vōre » (Pourquoi la termitière est dans la cour ?), théorise la transition entre la faute sociale domestique et le crime prémédité. L'hypothèse défendue est que ce récit fonctionne comme un code pénal dynamique au sein des sociétés traditionnelles, où la protection de la victime prime sur la répression. L'objectif est d'en identifier les mécanismes de vigilance et la finalité de la sanction. Adoptant une méthodologie pluridisciplinaire qui allie l'analyse sémantique à l'approche de la criminologie décoloniale, l'étude déconstruit l'intention criminelle liée aux tensions successorales. Les résultats révèlent que l'intervention d'un animal, le chien dans notre corpus, incarne un système de prévention situationnelle efficace. Enfin, la métamorphose infamante de la marâtre en termitière est interprétée comme l'une des formes punitives spatiales majeures : une sanction qui fige le stigmate dans l'espace public pour assurer la mémoire collective et la régulation sociale.*

**Mots-clés :** *Criminologie, Littérature orale, Conte en moore, Sociétés, Formes punitives.*

## Abstract

*Criminology, often perceived as a Western import, nevertheless finds profound resonance in African oral traditions. This article analyzes, through the lens of "Societies, Social Offenses, and Punitive Forms," how orality, through the Moore folktale "Yaor sēn be zakē vōre" (Why is the termite mound in the yard?), theorizes the transition between domestic social transgression and premeditated crime. The hypothesis is that this narrative functions as a dynamic penal code within traditional societies, where the protection of the victim takes precedence over repression. The objective is to identify the mechanisms of vigilance and the purpose of the sanction. Adopting a multidisciplinary methodology that combines semantic analysis with a decolonial criminological approach, the study deconstructs the criminal intent linked to inheritance tensions. The results reveal that the intervention of an animal, the dog in our corpus, embodies an effective system of situational prevention. Finally, the shameful*

*metamorphosis of the stepmother into a termite mound is interpreted as one of the major spatial forms of punishment: a sanction that fixes the stigma in the public sphere to ensure collective memory and social regulation.*

**Keywords:** *Criminology, Oral literature, Moore folktale, Societies, Punitive forms.*

## **Introduction**

La question de la transgression des normes sociales est consubstantielle à toute organisation humaine. Dans les sociétés de tradition orale, comme celle des Moose au Burkina Faso, le conte, au-delà de la distraction, est un conservatoire juridique et moral. Le corpus ici étudié, intitulé *Yaoor sɛ̃n be ʒakɛ̃ vɔ̃ore*, relate une tentative d'homicide prémédité et une spoliation d'héritage au sein d'une structure familiale polygamique. La problématique centrale de cette réflexion est la suivante : comment l'imaginaire oral moaaga définit-il le crime et par quels mécanismes assure-t-il la rétribution pénale lorsque les institutions humaines semblent défaillantes ? Il s'agira pour nous de démontrer que le crime (tentative d'assassinat) et la faute sociale (rupture de la solidarité familiale) appellent une punition qui, bien que surnaturelle dans le récit, reflète une éthique de la responsabilité individuelle.

La criminologie, en tant que discipline constituée, a longtemps été perçue comme un produit d'importation coloniale, calquée sur les modèles positivistes européens du XIXe siècle. Pourtant, l'étude des normes, de la déviance et de la réaction sociale ne saurait être l'apanage de l'Occident. Comme le souligne Jean-Claude Mubanzo (2021) dans ses travaux sur la criminologie décoloniale, les sociétés africaines précoloniales possédaient des systèmes normatifs complexes et des mécanismes de régulation du crime d'une grande finesse. L'idée que le crime serait "nouveau" en Afrique est une erreur historique ; ce sont les modalités de définition et de traitement de la faute qui ont évolué.

Dans les sociétés à tradition orale, le droit ne s'écrit pas dans des codes, il se vit et se transmet par la parole. Le conte, loin d'être un simple récit enfantin, constitue une « archive dynamique » des fautes sociales. Selon Alain Joseph Ky (2020), la littérature orale

moaga est le lieu où se cristallisent les interdits et où se négocient les sanctions. Le corpus *Yaoor sɛn be zakẽ vòore* (*Pourquoi la termitière est dans la cour*) est, à ce titre, exemplaire. Il met en scène une criminalité de l'intime : la spoliation d'héritage et la tentative d'assassinat au sein de la famille polygamique.

Le crime présenté dans ce récit à travers la tentative d'homicide par empoisonnement et le recours à la sorcellerie-hyène pose la question de la responsabilité individuelle face à la solidarité lignagère. Pourquoi la femme choisit-elle la voie du crime pour garantir l'avenir de son propre fils ? Comment la société (ici représentée par des adjuvants symboliques et une justice immanente) réagit-elle à cette rupture du pacte social ?

L'enjeu de cet article est de démontrer que le conte fonctionne comme un dispositif de justice restaurative. En nous appuyant sur les théories de Mechthild Nagel (2021) sur l'éthique de l'Ubuntu et de la justice décoloniale, nous analyserons comment la sanction finale (la métamorphose) répond à une nécessité de marquage social du crime.

Pour structurer cette réflexion, notre analyse s'articulera autour de cinq axes majeurs qui feront l'objet de développements substantiels. Nous commencerons par une analyse étiologique du crime (section 1), examinant les mobiles de la spoliation et la construction de l'intention criminelle. Nous étudierons ensuite le rôle du chien comme agent de prévention et de contrôle social (section 2), avant d'élargir notre perspective à la fonction plus large de la littérature orale comme instance de régulation sociale et source du droit (section 3). Nous approfondirons ensuite l'analyse des facteurs déclenchants et de la construction de l'acte criminel (section 4), pour enfin proposer une analyse linguistique et sémantique du corpus qui éclaire la pensée pénale endogène (section 5). Cette progression nous permettra de passer successivement de l'étiologie du crime à la phénoménologie de la peine, en passant par les mécanismes de prévention et de régulation sociale.

## 1. Étologie du crime et Tensions successorales

L'analyse criminologique d'un acte nécessite de remonter à ses causes profondes. Dans le conte *Yaor sēn be zākē vōore*, le crime est l'aboutissement de tensions structurelles au sein d'une organisation familiale spécifique.

Le récit s'ouvre sur une structure familiale complexe : « *kambā ra yaa ma toor-toore* » (les enfants étaient de mères différentes, v. 5). Cette précision est capitale. Comme le souligne Ludovic Kibora (2015) dans ses travaux sur l'héritage au Burkina Faso, la cohabitation de lignées maternelles différentes au sein d'une même maison paternelle (la polygamie) crée souvent des « micro-sociétés » en compétition.

La mort du père (v. 2) et le partage des bœufs (v. 6) transforment cette compétition latente en un conflit ouvert. Le crime de la marâtre trouve son étologie dans la volonté de préserver le patrimoine de son propre enfant face à la survie de l'orphelin. Selon Ludovic Kibora (2015, p. 84), l'héritage en milieu moaaga n'est pas qu'une question de richesse. C'est une question de survie sociale et de rang. La perte des bœufs par son propre fils (v. 9) agit comme le déclencheur d'une « anomie individuelle » où la femme décide de rompre les règles pour rétablir une équité qu'elle estime perdue.

Le corpus utilise le terme *nēnga* (mal) pour qualifier l'acte de la femme (v. 27). En Moore, le concept de *nēnga* dépasse la simple faute morale ; il désigne une action qui corrompt l'ordre social et spirituel. L'analyse du corpus montre une progression sémantique du mal :

- la convoitise (*n dat n kāag*) (vouloir s'accaparer) : le désir de détourner (v. 8). C'est le stade de la pensée criminelle. La femme nourrit le désir de détourner les bœufs de l'orphelin au profit de son propre fils ;
- l'intention homicide (*n dat n kv*) (vouloir tuer) : la volonté de tuer (v. 10). C'est le passage au projet criminel. Ici, elle réfléchit à comment tuer l'orphelin qui constitue un obstacle à ses ambitions ;

- l'acte matériel (*ningda tum*) : le passage à l'acte à travers l'administration du poison (v. 11).

Le *nēenga* (le mal) est ici présenté comme une force qui finit par consumer son auteur. Cette approche sémantique rejoint les travaux de Tanella Boni (2018) sur l'éthique africaine, où le mal est une rupture de « l'humanité » (*nēdlem* en Moore) qui appelle nécessairement une sanction physique et métaphysique.

Il est essentiel pour nous de distinguer, avec la rigueur de Maurice Cusson (2023), la faute sociale (la jalousie, la méchanceté) de l'acte criminel (la tentative d'assassinat). La faute morale réside dans le refus de protéger l'orphelin, une obligation sacrée dans la coutume. Quant à l'acte criminel, il est caractérisé par l'usage du poison (*tum*). Le conte nous montre que la société ne réagit pas seulement à la mauvaise intention de la femme, mais à la mise en danger réelle de la vie de l'enfant. Comme le précise Maurice Cusson (2023, p. 112) dans son traité : « le crime se distingue par le "dommage" causé ou recherché ». Ici, le dommage est l'élimination physique de l'héritier légitime. La peine (la transformation en termitière) est une réponse à un crime de sang prémédité.

## 2. Le chien comme dispositif de vigilance et de prévention

Dans le récit, le chien n'est pas un simple animal de compagnie ; il incarne le système d'alerte précoce et la résistance face au projet criminel. Son rôle permet d'analyser comment la société protège ses membres les plus vulnérables.

### 2.1. Le contrôle social informel et la "Sentinelle"

Le verset 13 est central : « *Baagã yeta kubã t'a ra ri a rubã ye* » (Le chien disait à l'orphelin de ne pas toucher à sa nourriture). En criminologie, le contrôle social informel désigne l'ensemble des pressions et surveillances exercées par l'entourage pour prévenir la déviance. Selon Laurent Mucchielli (2020), l'efficacité de la prévention dépend souvent de la présence d'un "gardien capable" (*capable guardian*).

Ici, le chien remplit cette fonction de gardien. Il voit ce qui est caché (le poison, l'intention occulte) et rompt l'isolement de la victime. En informant l'orphelin, il neutralise l'avantage tactique de la marâtre. Cette vigilance illustre ce que Maurice Cusson (2023) appelle la « prévention situationnelle » : modifier l'environnement de la victime potentielle pour rendre le crime impossible ou trop risqué.

## ***2.2. La communication protectrice et l'éducation de la victime***

Le verset 14 précise que « *kubā kelgda baagā goama* » (L'orphelin prenait en compte les conseils du chien). Cette interaction souligne l'importance de la coopération entre la victime et le système de vigilance.

Comme le souligne Alain Joseph Ky (2020), dans l'imaginaire *moaaga*, l'animal est souvent le dépositaire d'une vérité que l'humain perverti tente d'étouffer. Le chien devient le prolongement de la conscience du père défunt, assurant une protection "post-mortem". Cette dimension est analysée par Pierre Diarra (2011) comme une forme de solidarité cosmique où la nature s'allie au juste contre le délinquant.

## ***2.3. La stratégie de contre-mesure***

L'apogée de la prévention intervient lors de la tentative d'assassinat mystique par l'hyène. Le verset 18 décrit une manœuvre de protection sophistiquée : « *biigā pidg a fū-goabgā n pil pagā biigā* » (l'orphelin ôta sa couverture et recouvrit l'enfant de la femme).

Sur le plan de l'analyse criminologique, cette action constitue une contre-mesure. L'orphelin ne se contente plus de fuir le danger (le poison) ; il utilise le dispositif criminel pour se protéger. Jean-Claude Mubanzo (2021) note que dans la justice immanente africaine, le crime finit souvent par "dévorer son propre géniteur". En déplaçant la cible (la couverture), l'orphelin fait échouer le projet criminel tout en révélant la méprise de l'agresseur (l'hyène).

### 3. La littérature orale comme instance de régulation sociale et source du droit

#### 3.1. Le conte en tant qu'école de criminologie

Dans les sociétés africaines en général, et *moaaga* en particulier, le conte (*solemde*) remplit une fonction que la sociologie moderne attribue aux institutions de socialisation et de contrôle. Comme l'établit Tanella Boni (2018), la littérature orale est le lieu où la société "pense" le crime avant qu'il ne se produise.

Le conte *Yaoor sēn be zākē vōore* raconte une histoire. Mais au-delà de cet objectif, il expose une typologie criminelle. En présentant la figure de la marâtre comme une actrice rationnelle qui planifie l'empoisonnement (*tum*, v. 11) et l'assassinat mystique (*katre*, v. 16), le conte éduque les membres de la communauté sur les signes avant-coureurs de la déviance. Selon Alain Joseph Ky (2020), le conte est une forme de "justice préventive" : en montrant les conséquences désastreuses du crime, il dissuade le passage à l'acte.

#### 3.2. L'oralité comme archive du "Juste" et du "Injuste"

La contribution de la littérature orale à la criminologie réside dans sa capacité à archiver la jurisprudence morale d'un peuple. Là où le droit écrit utilise des articles et des paragraphes, le conte utilise des personnages et des symboles, ainsi qu'il suit :

- la victime orpheline : elle symbolise la vulnérabilité sociale. Sa protection est un impératif juridique (Mubanzo, 2021) ;
- l'adjuvant (le chien) : il représente la vigilance citoyenne ou le contrôle social informel.
- la sanction (la termitière) : elle traduit l'irréversibilité de la peine.

En citant Pierre Diarra (2011), on comprend que le conte est le vecteur par lequel la "Sagesse" se mue en "Loi". Dans notre corpus, la transition entre la narration et la règle de droit est explicite à la fin du récit (v. 26-27). Le conte quitte le domaine de la fiction pour édicter une sentence universelle.

### ***3.3. Le symbolisme de la termitière***

La force du conte est de transformer une faute sociale en un symbole physique. Pourquoi une termitière ? Selon Jean-Bernard Ouédraogo (2017), l'espace domestique moaaga est régi par des forces d'équilibre. La termitière (*yaoore*) est perçue comme une excroissance, une anomalie dans la cour. En liant l'origine de cette anomalie à un crime (v. 24), la littérature orale crée un lien permanent entre l'infraction (le mal fait à l'orphelin) et la flétrissure (la termitière).

C'est ici que la littérature orale dépasse le simple récit pour devenir un outil de marquage social. Elle répond à la définition du "stigmaté" de Erving Goffman (1963/1975) : une marque visible qui discrédite l'individu. Sauf qu'ici, le stigmaté survit à l'individu et s'inscrit dans la géographie du village, rappelant à tous que le crime ne profite jamais.

## **4. Les facteurs déclenchants et la construction de l'acte criminel**

Dans cette partie, nous analysons les causes profondes qui poussent la protagoniste au passage à l'acte. L'étude du corpus révèle que le crime ne surgit pas du néant ; il est le produit de tensions structurelles liées à la gestion du patrimoine et à la dynamique de la famille polygamique.

### ***4.1. Le patrimoine comme facteur de vulnérabilité et d'envie***

Le point de départ du drame est l'existence d'une fortune laissée par le père : « *a basa arɛka* » (v. 3). En criminologie classique, la présence de biens convoitables est souvent le déclencheur de la délinquance d'appropriation. Maurice Cusson (2023) souligne que le passage à l'acte est précédé d'une analyse des opportunités. Ici, la mort de la coépouse (v. 7) crée une asymétrie de pouvoir. L'orphelin se retrouve seul, ce qui diminue le « coût » social et juridique perçu du crime pour la marâtre.

L'élément déclencheur précis réside dans le contraste des fortunes : alors que les bœufs de l'enfant de la femme meurent, ceux de l'orphelin survivent (v. 9). Comme l'explique Ludovic Kibora (2015) dans ses recherches sur l'héritage au Burkina Faso, la gestion des bœufs en milieu rural est un marqueur de puissance et de survie. La perte du cheptel par la femme crée un sentiment de frustration relative. Selon la théorie de l'anomie de Robert K. Merton (1938), lorsque les moyens légitimes (l'élevage) échouent, l'individu peut se tourner vers des moyens illégitimes (le crime) pour atteindre ses objectifs de réussite sociale.

#### ***4.2. La préméditation et la « technique de neutralisation »***

Le passage du verset 8 au verset 10 montre la cristallisation de l'intention criminelle. La femme passe du souhait de « détourner les biens » (*dat n kãag arzøkã*) à la volonté de « tuer l'orphelin » (*dat n kv kubã*).

Cette escalade illustre parfaitement le concept de *dolus malus* (l'intention malveillante). La femme n'agit pas sous le coup d'une impulsion, mais par une série de tentatives répétées et réfléchies que sont :

- l'empoisonnement (v. 11) : c'est un crime de l'ombre, une forme de violence sournoise qui évite la confrontation directe.
- l'externalisation du crime (v. 16) : en faisant appel à une vieille sorcière-hyène, la femme cherche à déléguer l'acte matériel pour se décharger de la responsabilité directe.

Comme l'analyse Jean-Bernard Ouédraogo (2017), le recours au mystique dans la déviance sociale burkinabè est souvent une manière de "neutraliser" la culpabilité morale en invoquant des forces supérieures, tout en visant un résultat bien concret : l'accaparement de l'héritage.

## 5. Analyse linguistique et sémantique du corpus

Il convient d'étudier les termes en Moore qui structurent la pensée pénale du récit.

- Les termes *Tum* et *Wēnga* (poison et mal)

Le terme *tum* (v. 11), traduit ici par "poison", désigne plus largement tout produit utilisé à des fins de manipulation, souvent mystique. Son utilisation marque le passage du conflit verbal au passage à l'acte criminel. Le terme *wēnga* (v. 27), qui signifie "le mal" ou "la mauvaise action", qualifie l'acte dans sa dimension éthique. Selon Jean-Bernard Ouédraogo (2017), le *wēnga*, au delà de son caractère de faute morale, est une force destructrice qui appelle une réaction équivalente. Le corpus établit une corrélation directe entre l'action (*twmdé*) et le résultat (*yōodo*).

- Le terme *Yaore*

Le mot *yaore* (termitière) est le point final de la procédure pénale narrative. La termitière est "zakē vōore" (dans la cour), ce qui signifie qu'elle est à la vue de tous. Cette permanence spatiale rejoint les théories de Michel Foucault (1975) sur la "marque" : la peine doit laisser une trace pour être efficace. Transformer le corps du coupable en un élément géologique (la termitière) est la forme ultime de la déchéance de personnalité.

La « sentence du conte » est confrontée aux réalités du système pénal moderne du Burkina Faso, tel qu'étudié par Jean-Bernard Ouédraogo (2017).

En droit positif burkinabè, l'empoisonnement est un crime sévèrement puni par le Code pénal. Là où le conte utilise la métamorphose (*n lebg yaore*) comme sanction, le droit moderne utilise la réclusion criminelle. Cependant, nous observons une convergence sur la gravité de l'acte. Selon Alain Joseph Ky (2020), la persistance du sentiment de « justice immanente » dans les zones rurales explique pourquoi, parfois, la sanction sociale (l'ostracisme, la honte) est perçue comme plus efficace que la peine d'emprisonnement.

Le conte souligne la vulnérabilité de l'enfant privé de parents. Ludovic Kibora (2015) démontre que les tensions successorales en milieu *moaaga* restent un défi pour la justice contemporaine. L'apport du conte à la criminologie moderne réside dans sa dimension préventive : il rappelle que la solidarité familiale est un garde-fou contre la criminalité d'appropriation. Comme le suggère Denis Salas (2023), la justice doit parfois s'inspirer de ces récits pour comprendre les ressorts profonds de la vengeance et de la réparation au sein des communautés.

## Conclusion

L'analyse du conte en mooré *Yaoor sēn be zakē vōore* à travers le prisme de la criminologie révèle une pensée juridique endogène d'une grande richesse. Cette étude, qui s'est déployée en cinq axes successifs, permet de dégager plusieurs enseignements majeurs.

Nous avons d'abord montré que le crime, dans l'imaginaire *moaaga*, n'est pas un acte irrationnel mais l'aboutissement de tensions structurelles identifiables. La polygamie, les enjeux successoraux et la frustration relative constituent un terreau criminogène que le conte expose avec lucidité. La progression sémantique de la convoitise à l'intention homicide puis à l'acte matériel (*wēnga*) atteste d'une fine compréhension de la genèse du passage à l'acte.

Nous avons ensuite analysé le rôle du chien comme dispositif de vigilance communautaire. Cette figure animale incarne le « gardien capable » de la criminologie moderne, assurant un contrôle social informel qui protège la victime vulnérable. La contre-mesure opérée par l'orphelin (détournement de la couverture) illustre une forme de résistance active qui fait échouer le projet criminel en le retournant contre son auteur.

Nous avons élargi la perspective pour établir que le conte n'est pas un simple récit mais une véritable instance de régulation sociale et une archive du droit coutumier. Par ses personnages symboliques (victime, adjuvant, sanction), il constitue une « école de

criminologie » qui éduque, dissuade et archive la jurisprudence morale du peuple moaga. La termitière, comme stigmaté géologique, incarne une peine qui survit à l'individu et marque durablement l'espace social.

Nous avons approfondi l'analyse des causes profondes du crime, en mobilisant les apports de la criminologie classique (théorie de l'anomie de Merton) et de l'anthropologie juridique locale. La préméditation, les techniques de neutralisation et le recours au mystique apparaissent comme des stratégies d'évitement de la responsabilité directe, sans pour autant soustraire l'auteur à la sanction finale.

Enfin, l'étude fine du lexique mooré (*tum, wēnga, yaorè*) a permis de mettre au jour les catégories conceptuelles de la pensée pénale endogène. La confrontation avec le système pénal moderne du Burkina Faso révèle des convergences (gravité de l'empoisonnement) mais aussi des différences (sanction par métamorphose versus réclusion), la sanction coutumière privilégiant le marquage social et l'ostracisme.

En définitive, cette étude a permis de mettre en exergue des points fondamentaux pour la recherche scientifique : l'universalité du crime à travers des réalités identifiées et codifiées dans la littérature orale moaga depuis des siècles ; les formes de vigilance communautaire et situationnelle qui protègent les plus vulnérables ; la fonction sociale de la peine comme marquage irréversible et exemplarité ; enfin, la richesse d'une pensée juridique endogène que la criminologie décoloniale a désormais pour tâche de reconnaître et d'articuler avec les systèmes judiciaires contemporains.

La littérature orale africaine est un laboratoire de réflexion pour la criminologie de demain. Comme l'affirme le verset final du corpus, la responsabilité est le socle de toute société : « *Ned sã n tum wēnga, a yēt a yōodo* » (Si quelqu'un fait le mal, il récolte également les pots cassés). Ce proverbe, qui clôt le récit, résume à lui seul l'éthique pénale moaga : nulle transgression ne reste impunie, et la justice,

qu'elle soit humaine ou immanente, finit toujours par rétablir l'équilibre rompu.

## Références bibliographiques

- AKINDÈS, Francis**, 2014. *Les stratégies de la ruse : une approche de la déviance sociale*, Karthala, Paris
- BONI, Tanella**, 2018. *L'éthique du vivre-ensemble en Afrique : au-delà des contes et des mythes*, Présence Africaine, Paris
- CUSSON, Maurice**, 2023. *Traité de criminologie* (8e éd.), Presses de l'Université de Montréal, Montréal
- DIARRA, Pierre**, 2011. *Contes et sagesse d'Afrique*, Karthala, Paris
- FOUCAULT, Michel**, 1975. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Gallimard, Paris
- GOFFMAN, Erving**, 1975. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris
- KIBORA, Ludovic**, 2015. *Les politiques de l'héritage au Burkina Faso*, Presses Universitaires d'Ouagadougou, Ouagadougou
- KY, Alain Joseph**, 2020. *Littérature orale moaaga : structures et fonctions*, L'Harmattan, Paris
- MERTON, Robert K.**, 1938. Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, 3(5), pp. 672-682
- MUBANZO, Jean-Claude**, 2021. *La criminologie africaine : théories et perspectives*, Éditions Louvain, Louvain-la-Neuve
- MUCCHIELLI, Laurent**, 2020. *Sociologie de la délinquance*, Armand Colin, Paris
- NAGEL, Mechthild**, 2021. *Ludic Ubuntu Ethics: A Decolonial Justice Theory*, Routledge, Londres
- OUÉDRAOGO, Jean-Bernard**, 2017. *Les sociétés burkinabè et la question du droit*, L'Harmattan Burkina, Ouagadougou
- ROBERT, Philippe**, 2019. *Sociologie de la déviance*, Armand Colin, Paris
- SALAS, Denis**, 2023. *La justice des hommes : entre vengeance et apaisement*, Bayard, Montrouge

Conte : *Yaoor sēn be zakē vōore (Pourquoi la termitière est dans la cour)*

1. Rao a ye n da be, n tar a koamb a yiibu  
Homme dét. un préd. v. marq p. être (acc.) préd v. avoir (acc.) adj p. enfants dét. deux  
*Il était une fois, un homme qui avait deux enfants*

2. La rao wā wa n kiime, n bas a  
conj coord. homme dét. v. venir (acc.) préd. mourir (acc.) préd v. laisser (acc.) adj. p.  
koambā a yiibā  
enfants dét. deux

*Mais l'homme finit par perdre la vie et laissa ses deux enfants*

3. Laa a kūumā sasa, a basa arzeka  
Conj coord. adj p. mort marq t. pro. laisser (acc.) richesse  
*En mourant, il a laissé une fortune*

4. Ti buudā na n pvt arzekā kambā a yiibā.  
Conj sub. famille marq fut. préd. v. partager (acc.) richesse enfants dét. deux  
*Et la famille procéda au partage de la fortune entre les deux enfants*

5. La kambā ra yaa ma toor-toore ;  
conj coord. enfants marq p. être (acc.) mères différentes  
*Mais les enfants étaient de mères différentes*

6. Pag fāa biig reega niig n zāada;  
Femme chaque enfant prendre (acc.) bœufs préd. v. élever  
*Chaque enfant hérita de bœufs qu'il élevait*

7. La pag a yembrā wa n kiime n

conj coord. femme dét. une venir (acc.) préd.v. mourir (acc) prép.  
 bas a biigã  
 v.laisser (acc.) adj.p. enfant ;

*L'une des femmes mourut, entre temps, laissant son enfant*

8. Tɪ pag ning sɛ̃n keta wã rat n  
 Conj. Coord. femme pro. pro. rester (acc.) dét.vouloir (non acc.) prép.  
 kãag arzekã, n kō a biigã la  
 détourner (acc.) richesse préd. v. donner (non acc.) adj p. enfant conj coord.  
 a bas kubã.

pro. laisser (inacc.) orphelin

*Celle qui restait voulut détourner les biens au profit de son enfant au détriment de l'orphelin*

9. La pagã biig niig wa n kii zãnga,  
 conj coord. femme enfant bœuf venir (acc.) préd v. mourir (acc.) tout  
 n bas kubã niigã.  
 préd. v. laisser (acc.) orphelin bœufs

*Or, les bœufs de l'enfant de la femme moururent tous et laissèrent ceux de l'orphelin*

10. Tɪ pagã yik n dat n kv kubã  
 Conj coord. femme v. lever (acc.) préd v. vouloir (acc.) préd. v. tuer (non acc.) orphelin  
 n paam n reeg a niigã  
 préd v. avoir (non acc.) préd. v. prendre (non acc.) adj p. bœufs  
 n kō a biigã  
 préd. v. donner (non acc.) adj p. enfant.

*La femme nourrissait l'envie de tuer l'orphelin afin d'accaparer ses bœufs au profit de son enfant*

11. La kubã sã n kēng niigã gũubu, pagã ningda tum  
Conj. coord. orphelin si préd v. aller (acc.) bœufs garder femme mettre (acc.) poison  
a rubã pugē, n dat t' a sã n  
adj p. nourriture dans préd. v. vouloir (acc.) conj sub. pro. si préd.  
wa rt, bt a ki t  
v. marq t. manger (non acc.) conj sub. pro. mourir (non acc.) conj sub.  
yē reeg a arzekã  
pro. prendre (non acc.) adj p. richesse

*Lorsque l'orphelin s'en allait paître le troupeau, la femme versait du poison dans sa nourriture, afin de le tuer au cas où il en mangerait*

12. La rao wã ra tara baaga  
conj coord. homme, dét. marq p. v. passer avoir chien

*Mais, l'homme avait un chien*

13. Baagã yeta kubã t' a ra rt a rubã  
Chien dire (acc.) orphelin conj sub. pro. neg. manger (non acc.) adj p. repas  
t bala pagã ninga tum n dat n kv- a  
conj. coord. car femme v. mettre (acc.) poison prép. v. tuer (acc.) pro. tuer (inacc.) pro.

*Le chien disait à l'orphelin de ne pas toucher à sa nourriture car la femme y avait mis du poison afin de le tuer.*

14. La kubã kelgda baagã goama, n pa

conj coord. orphelin v. suivre (non acc.) chien conseils préd nég.

rt rubã ye

v.manger (acc.) repas post.p.

*L'orphelin prenait chaque fois en compte les conseils du chien et ne consommait pas la nourriture*

15. Talla woto tt pagã kell n mak  
faire (acc.) ainsi conj.coord. femme préd. v.essayer (non acc.)

kũbã yell n konge

orphelin cas préd. échouer (acc.)

*Ce fut ainsi que tous les manèges de la femme demeurèrent vains.*

16. T' a na n tt yãnd pũg-yãan sõyã, tt  
conj. coord. pro. marq fut. préd. aller (acc.) consulter (acc.) vieille sorcière conj sub.

yũng bt a lebg katr n wa

nuit conj sub. pro. v. devenir (non acc.) hyène préd v. venir (inacc.)

yõk biigã

attraper (non acc.) enfant

*Elle alla s'entendre avec une vieille sorcière afin que cette dernière se transforme en une hyène la nuit et dévore l'orphelin*

17. La baagã yellã n togs biigã.

conj coord. chien voir (acc.) problème préd. v. dire (acc.) enfant

*Mais le chien raconta tout le manège à l'orphelin*

18. Tt yũngã sãn ta wã, biigã pidg a fũ-goabgã

Conj sub. nuit marq. t. v. arriver (acc.) post.p. enfant v. enlever (acc) adj p. couverture

n pil pagã biigã.

préd v. couvrir (acc.) femme enfant

*À la tombée de la nuit, l'orphelin ôta sa couverture et recouvrit l'enfant de la femme*

19. Laa a rtk pagã biig fũugu n pila menga  
Conj coord. pro. prendre (acc.) femme enfant habit préd. v. couvrir (acc.) pro.  
*Et il prit la couverture de ce dernier et se recouvrit*

20. La katrã sãn wa n ta, a kel  
Conj coord. hyène marq. t. v. venir (acc.) préd v. arriver (acc.) pro.seulemnt  
n gãda pagã buga n tar wãbre.  
préd. attraper (acc.) femme enfant acc.) préd. adverbe. manger (non acc.)  
*Lorsque la hyène arriva, elle se mit immédiatement à dévorer l'enfant de la femme*

21. La beogã sãn vẽege, pagã yika ne sũ-noogo  
conj coord. jour marq. t. v.lever (acc.) femme v. lever (acc.) avec joie  
n na n tt nek a biigã,  
préd. marq. fut. prép. v. aller (inacc.) reveiller (non acc.) adj p. enfant  
t' a yik t a paama niiga.  
conj sub. pro. v. lever (inacc.) conj sub. pro. avoir (acc.) boeuf

*Au lever du jour, la femme se leva de bonne humeur pour aller réveiller son enfant pour lui annoncer qu'il avait eu les bœufs*

22. La biigã sãn tik n yika, pagã mikame  
conj coord. enfant marq. t. v. appuyer (acc.) préd v. lever (acc.) femme v. constater (acc.)  
tt ka yẽ biigã ye

conj sub. nég. adj. o. enfant post.p

*Quand l'enfant se leva, la femme constata qu'il n'était pas le sien*

23. T' a sũurã sãame.

Conj. coord. adj p. coeur gater (acc.)

*Elle devint triste*

24. T' a kel n lebg yaor zĩ-kãnga

conj coord. pro. immédiatement préd v. devenir (acc.) termitière lieu

*Elle se transforma immédiatement en termitière sur place*

25. Yaa yẽ sabab la neb- kẽer sãn yete

C'est conj.sub. raison conj sub. personnes- certains qui dire

tt yaor ka bõn-sõng zak pũga.

conj sub. termitière nég. chose-bonne cour dans

*C'est pour cette raison que certaines personnes disent que la présence d'une termitière dans une cour n'est pas une bonne chose.*

26. La bãng- y tt ned sã n tũm neere

conj coord. savoir (inacc.) - pro préd. travailler (inacc.) bien

a yẽta yõodo

pro. être (inacc.) bénéfique

*Mais sachez que si quelqu'un fait du bien, cela portera des fruits*

27. Ned sã n tũm wẽng me a yẽt- a yõodo.

personne si préd. v. travailler (inacc.) mal aussi pro. voir- adj p. fruit

*si quelqu'un fait le mal, il récolte également les pots cassés*

Version sonore des contes du Larlé, reçue de Mady Godo, inspecteur de l'Enseignement Préscolaire primaire et de l'Education non formelle, dans une clé USB, le 8 février 2023, à 9 heures, à la Direction générale de la Qualité de l'Education formelle.

Traduction littéraire du conte 2 : Yaoor sě̃n be zakě ṽõore Pourquoi la termitière est dans la cour)

Conte 2 : *Yaoor sēn be zākē vōore (Pourquoi la termitière est dans la cour)*

1. *Il était une fois, un homme qui avait deux enfants*
2. *Mais l'homme finit par perdre la vie et laissa ses deux enfants*
3. *En mourant, il a laissé une fortune*
4. *Et la famille procéda au partage de la fortune entre les deux enfants*
5. *Mais les enfants étaient de mères différentes*
6. *Chaque enfant hérita de bœufs qu'il élevait*
7. *L'une des femmes mourut, entre temps, laissant son enfant*
8. *Celle qui restait voulut détourner les biens au profit de son enfant au détriment de l'orphelin*
9. *Or, les bœufs de l'enfant de la femme moururent tous et laissèrent ceux de l'orphelin*
10. *La femme nourrissait l'envie de tuer l'orphelin afin d'accaparer ses bœufs au profit de son enfant*
11. *Lorsque l'orphelin s'en allait paitre le troupeau, la femme versait du poison dans sa nourriture, afin de le tuer au cas où il en mangerait*
12. *Mais, l'homme avait un chien*
13. *Le chien disait à l'orphelin de ne pas toucher à sa nourriture car la femme y avait mis du poison afin de le tuer.*
14. *L'orphelin prenait chaque fois en compte les conseils du chien et ne consommait pas la nourriture*
15. *Ce fut ainsi que tous les manèges de la femme demeurent vains.*
16. *Elle alla s'entendre avec une vieille sorcière afin que cette dernière se transforme en une hyène la nuit et dévore l'orphelin*
17. *Mais le chien raconta tout le manège à l'orphelin*
18. *À la tombée de la nuit, l'orphelin ôta sa couverture et recouvrit l'enfant de la femme*
19. *Et il prit la couverture de ce dernier et se recouvrit*
20. *Lorsque la hyène arriva, elle se mit immédiatement à dévorer l'enfant de la femme*
21. *Au lever du jour, la femme se leva de bonne humeur pour aller réveiller son enfant pour lui annoncer qu'il avait eu les bœufs*
22. *Quand l'enfant se releva, la femme constata qu'il n'était pas le sien*
23. *Elle devint triste*
24. *Elle se transforma immédiatement en termitière sur place*

25. *C'est pour cette raison que certaines personnes disent que la présence d'une termitière dans une cour n'est pas une bonne chose.*
26. *Mais sachez que si quelqu'un fait du bien, cela portera des fruits*
27. *Si quelqu'un fait le mal, il récolte également les pots cassés*